



56^e DANSE SUR LA DOUX

Conditions de participation

1. Organisation, lieux et horaires

1.1. Dates de l'événement

Jour	Date	Horaires
Vendredi	21 mai 2027	de 17h00 à 03h00 du matin
Samedi	22 mai 2027	de 08h00 à 03h00 du matin

1.2. Lieux

- rue du 23-Juin ;
- rue de l'Eglise ;
- Place de la Liberté ;
- Cour du Château ;
- Place de la Francophonie.

2. Inscription, emplacement et sous-location

2.1. Délai d'inscription

- 14 mars 2027

Le participant doit remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site www.danse-sur-la-doux.ch.

2.2. Délai de paiement

- 19 avril 2027

Le paiement de l'inscription validera votre participation à l'événement.

2.3. Réservation d'un emplacement

Le commerçant ou forain, dont l'établissement est situé sur le circuit de la fête, pourra réserver en priorité l'emplacement devant son établissement. Les places à disposition étant limitées, en cas de forte demande, les commerçants locaux et régionaux auront la priorité.

Passé le délai d'inscription du 14 mars 2027, le Comité se réserve le droit d'attribuer l'emplacement à un autre commerçant.

2.4. Sous-location

La sous-location est autorisée exclusivement après demande faite au Comité et accord de ce dernier.



3. Installation, animation, déchets et assurances

3.1. Horaires de montage/démontage

Programme	Jour	Date	Horaires
Montage des stands	Jeudi	20 mai 2027	13h30 à 16h00
	Vendredi	21 mai 2027	06h00 à 16h00
	Samedi	22 mai 2027	06h00 à 08h00
Démontage des stands	Dimanche	23 mai 2027	03h00 à 06h00

Les stands doivent être entièrement démontés et les places nettoyées avant 06h00. Le contrôle de fermeture sera effectué par la police.

3.2. Tenue du stand

Les participants sont tenus :

- de maintenir leur stand dans un état de propreté irréprochable durant toute la durée de l'événement.
- d'assurer une décoration soignée et conforme au cadre de la manifestation.

Des contrôles de conformité pourront être effectués avant et pendant l'événement.

3.3. Hygiène et propreté

Les participants sont tenus de respecter en tout temps les normes d'hygiène et les règles de bonne conduite applicables à l'ensemble de la manifestation.

3.4. Electricité et eau

Lors de l'inscription, il est impératif de préciser les besoins en électricité (avec description des appareils) et en eau.

Un forfait de CHF 50.— est facturé pour ces services.

3.5. Remorque frigorifique

Les participants souhaitant installer une remorque frigorifique doivent le mentionner, ainsi que les m² utilisés, dans le formulaire d'inscription.

Un montant forfaitaire de CHF 100.— est facturé pour l'espace utilisé.



3.6. Respect de l'environnement

Il est interdit de verser des huiles de cuisson et des déchets alimentaires sur la voie publique.

Les déchets doivent être déposés dans les bennes situées derrière l'Eglise Saint-Marcel.

À la fin de l'événement, chaque participant devra nettoyer sa zone et la rendre dans son état initial.

3.7. Vaisselle réutilisable

Conformément à la loi cantonale, la vaisselle réutilisable est obligatoire pour toutes les manifestations. Il est interdit d'utiliser de la vaisselle jetable. Les participants doivent exclusivement utiliser la vaisselle fournie par le prestataire officiel de l'événement.

En cas d'utilisation de vaisselle jetable, le stand devra **fermer immédiatement**.

Les informations quant à la gestion de la vaisselle (retrait, dépôt, consignes, etc.) seront transmises dans un 2^e temps aux participants.

3.8. Niveau sonore

Le volume sonore ne doit pas dépasser 80 décibels. Des contrôles seront effectués par la police municipale.

Les participants doivent arrêter leur musique lors des concerts sur la grande scène ou pendant les animations itinérantes, par respect pour les artistes.

3.9. Assurances et responsabilités

Le Comité décline toute responsabilité en cas d'accident survenant lors de l'événement. Chaque participant doit être couvert par ses propres assurances.

4. Tarifs

Tarifs	Pour les commerçants, restaurateurs, sociétés, groupements basés à Delémont	Pour les commerçants, sociétés, groupements non basés à Delémont	Pour les associations caritatives basées à Delémont
Location d'un banc de 3m de long (sans bâche) Y compris forfait pub. de CHF 40.—	CHF 145.—	CHF 195.—	CHF 90.—
Location de m ² supplémentaires Forfait pub. de CHF 40.— en sus	CHF 30.— /m ²	CHF 33.—/m ²	CHF 11.—/m ²
Forfait remorque frigorifique	CHF 100.—	CHF 100.—	CHF 100.—
Forfait électrique	CHF 50.—	CHF 50.—	CHF 50.—
Vaisselle réutilisable (c.f. pt. 3.7)	en sus	en sus	en sus

Le Comité d'organisation